

Tableau des plafonds de remboursement Hors Taxes des frais et honoraires par instance ou mesure sollicitée dans le cadre de la garantie Protection juridique.

Juridiction	Cours d'Appel de Paris et Versailles	Autres Cours
● Assistance à expertise ou à instruction (suivant notre accord)	478 €	452 €
● Présentation d'une requête.....	316 €	298 €
● Ordonnance du juge de la mise en état	378 €	360 €
● Saisine du juge de l'exécution ● Dépôt de plainte.....	415 €	387 €
● Référé } ● expertise et/ou provision	448 €	426 €
} ● juge civil et administratif.....	572 €	543 €
● Tribunal d'instance	586 €	561 €
● Tribunal de police.....	611 €	589 €
● Autres juridictions de 1 ^{re} instance, juge de proximité	586 €	561 €
● Tribunal correctionnel.....	696 €	663 €
● Constitution de partie civile (audience de jugement).....	415 €	387 €
● Tribunal de grande instance.....	724 €	691 €
● Tribunal administratif.....		
● Tribunal de commerce		
● Tribunal des affaires de la sécurité sociale (TASS).....		
● Commission d'indemnisation des victimes d'infractions		
● Cour d'appel } ● référé.....	572 €	550 €
} ● au fond	724 €	691 €
● Cour de Cassation - Conseil d'État.....		945 €
● Cour d'assises (par jour d'audience dans la limite de 5 j)		911 €
● Assistance à médiation	611 €	589 €
● Arbitrage.....	724 €	691 €
● Plafond de garantie (par sinistre*) : les frais et honoraires de toute nature y compris les frais de déplacement et de séjour en cas de sinistre* à l'étranger.....		16 000 €

● Ces montants sont accordés pour l'ensemble de la procédure devant la juridiction concernée. Ils comprennent tous les frais et honoraires, notamment la préparation du dossier, le cas échéant la plaidoirie et les frais de gestion du dossier.

● Ces montants s'appliquent, par assimilation, dans les pays étrangers où la garantie Protection juridique est acquise.